

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 AVRIL 2025**

Le 14 avril 2025 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle PALLUY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2025

Étaient présents : Mme Isabelle PALLUY Maire, Mmes Sylvie FRANCO, Isabelle GONNARD adjointes, Mrs. Laurent CELLARIER, Pierre SEUX adjoints, Mmes Alisson SEGEALET, Martine OLLIVIER, Danielle COURBON, Conseillères Municipales.

Pouvoirs : de M. Christophe CHEMEL à Mme Isabelle PALLUY et de M. Jean-Pierre GRANGE à Mme Alisson SEGEALET.

Excusés : Mme Emmanuelle GAGNERE et Mrs Jean-Marc JANIN, David BARRALLON, Jean-Michel SIMON

Absente : Mme Nathalie SIDI-ATMANE

Mme Sylvie FRANCO a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire présente ses condoléances à la famille de Jean-Claude Oriol Maire de la commune de Saint-Cyr de juin 1995 à mars 2014, une minute de silence est observée en sa mémoire.

Elle présente également ses condoléances à Mme Yvette Laurier, agent technique à la cantine pour le décès de son frère.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025 et signature du registre des délibérations.

- **Vote des 3 taxes** : après la présentation d'une étude sur les différentes évolutions possible des taux des taxes foncières et d'habitation et les gains financiers en résultant. Délibération est prise à 7 voix pour, 2 voix contre et une abstention, pour ne pas augmenter et maintenir les taux suivants pour l'année 2025 :

* Taxe d'habitation :	10.24%
* Foncier bâti :	39.09%
* Foncier non-bâti :	100.6%

- **Vote du budget primitif 2025** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver,

BUDGET COMMUNAL :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes : 949 754.43 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes : 1 952 878.72 €

LOCAUX COMMERCIAUX :

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes : 52 901.02 €

INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes : 21 861.84 €

- **Motion pour dire NON aux violences faites aux élus** : Suite à la manifestation à Saint-Martial le 1^{er} mars 2025, l'association des Maires Ruraux de l'Ardèche propose aux communes d'adopter une motion pour dire NON aux violences faites aux élus, délibération est prise à l'unanimité pour adopter cette motion.

- **Demande de subvention Atout ruralité 07 pour 2025 auprès du Département de l'Ardèche dans l'enveloppe pacte routier** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les projets de travaux de voirie communale Rue de Cizelle, Route de Solore, Rue de Beauregard, Route de Morel, Entrée du village, pour un montant estimatif de 58 342.40€ HT et solliciter l'attribution d'une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 au titre du Pacte Routier.
- **Demande de subvention Atout ruralité 07 pour 2025 auprès du Département de l'Ardèche dans l'enveloppe investissement local** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver les projets de travaux à l'Eglise de St Cyr, pour un montant estimatif de 21 780.00 € HT et solliciter l'attribution d'une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 au titre de l'enveloppe investissement local.
Il est précisé qu'un appel au Don sera fait par la paroisse pour rénover la sculpture de la crèche.
- **Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver à partir du 1^{er} mai 2025 la création d'un emploi permanent de rédacteur territorial et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.
- **Dérogation inscription école publique** : délibération est prise à 9 voix contre et une abstention suite à la demande d'inscription d'un enfant non domicilié sur la commune.
- **Subvention exceptionnelle Comité des fêtes, Fête du village** : délibération est prise à l'unanimité pour octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € au comité des fêtes dans le cadre de l'organisation de la fête du village les 5 et 6 juillet 2025.

- Urbanisme

Permis de construire :

REY Thierry et Christine – 7 rue des Cerisiers – garage

SIMSEK Muhammed -Rue de Provence – Rue de Provence – maison individuelle

Déclaration Préalable :

LEJEUNE Louisa- 38 rue des Acacias- panneaux photovoltaïques

SIMAO Jean-Marc – 18 rue de l'Eglantine – panneaux photovoltaïques

SIMAO Jean-Marc – 18 rue de l'Eglantine – piscine / garage

Certificat d'urbanisme :

SAS HERMA NOT – A 1766

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Parcelle B 2159

Parcelle B 2209

-**Questions diverses**

- **Transports scolaires** : Madame le maire informe le Conseil Municipal que suite au courrier concernant les transports scolaires, en vue d'un diagnostic global du réseau de transport scolaire, une réponse a été faite dans le sens que la commune ne souhaite pas prendre en charge le financement de création d'un nouvel arrêt de transport scolaire, ni le financement de travaux de voirie pour une éventuelle mise en place.

- **Soutien à la demande de la commune de Boulieu-lès-Annonay pour la demande de Dotation de solidarité** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre de soutien a été transmise à Madame la Préfète, à Monsieur le Sénateur et Madame la Sénatrice, au Président de la Région, au Président du Département et au Président d'Annonay Rhône Agglo pour soutenir la demande de la commune de Boulieu-lès-Annonay dans le cadre de leur demande de Dotation de Solidarité pour les collectivités territoriales touchées par un évènement climatique ou géologique grave concernant la fermeture potentielle du club de foot.

- **Repas du CCAS** : Mme Alisson Ségealet remercie les élus et bénévoles du CCAS qui ont donné de leur temps et ont contribué au bon déroulement du repas du CCAS du dimanche 14 avril 2025. Elle remercie également Alexandre Viallet pour l'animation de ce repas.